

Les avantages pour le salarié

- ▶ **Un seul contrat de travail**, favorisant le plus possible le CDI et le temps plein
- ▶ **Des garanties sociales** : un employeur unique (le GE), une seule convention collective applicable, accès à la formation...
- ▶ **Sécurité de l'emploi** : Deux adhérents c'est deux fois moins de risques de licenciements et un reclassement facilité dans le réseau des adhérents
- ▶ **Evolutions et Motivations** : Deux fois plus d'expériences, plus d'opportunités d'évoluer

Les avantages pour l'entreprise

- ▶ **Qualité** : Un salarié récurrent, même à temps partiel, est plus performant qu'un saisonnier ou un intérimaire
- ▶ **Fidélisation** : l'entreprise retrouve les mêmes salariés formés d'année en année pour leur mise à disposition saisonnière ou partielle
- ▶ **Compétitivité** : l'adhérent peut accéder à de très hautes compétences (cadres en temps partagés) qu'il n'aurait pas la possibilité de s'offrir seul
- ▶ **Gain de temps** : le GE se charge de l'ensemble de la gestion sociale (recrutements, paies, contrats, formation...)

Le GE des Hauts de Garonne a pour objectif de mutualiser des emplois



▶ **Le Groupement d'Employeurs des Hauts de Garonne**

Vous êtes chef d'entreprise, en recherche d'emploi, salarié, institutionnel et vous avez des questions...

Le temps de travail partagé :

- Une solution pour l'entreprise
- Une solution pour l'emploi

Groupement d'Employeurs des Hauts de Garonne

Pépinière d'Entreprises de Lormont - 2 rue Banlin - 33 310 Lormont
☎ 09 81 35 48 02
✉ contact@gehautsdegaronne.fr

Groupement d'Employeurs des Hauts de Garonne

☎ 09 81 35 48 02
✉ contact@gehautsdegaronne.fr
Siret 52477964200015

Qu'est-ce qu'un Groupement d'Employeurs (GE)?

Le GE des Hauts de Garonne Une relation tripartite efficace



Un GE est une association qui a pour objet de **recruter et d'employer** du personnel pour le mettre à disposition de ses adhérents au prorata de leurs **besoins** à **TEMPS PARTIELS RECURRENTS** préalablement exprimés.

En **additionnant des temps partiels récurrents** Pour les salariés mutualisés, le GE offre la flexibilité nécessaire au fonctionnement des entreprises tout en préservant la pérennité de l'emploi des salariés

